



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITE DU MASSIF DES ALPES

Commission Permanente

Dossier suivi par :
Corinne ADJUTO, Responsable des instances
06 45 69 79 77
corinne.silvestre-adjuto@anct.gouv.fr

Grenoble, le 09/04/2025

COMITE DE MASSIF DES ALPES

COMMISSION PERMANENTE

du VENDREDI 14 MARS 2025 A LYON ET GAP

Compte-rendu

Le président de la commission introduit la séance en rappelant :

- Le contexte budgétaire français très impactant pour l'accompagnement des projets et acteurs des territoires de montagne en 2025, qui nécessitera encore plus de priorisation dans le choix des projets à soutenir et de diversification des sources de financement, à commencer par une mobilisation accrue des fonds européens.
- Des activités du Comité de massif des Alpes qui demeurent, pour autant, très mobilisatrices : l'élaboration du PACC, la contribution à l'élaboration d'un pacte européen pour les montagnes, la mise en place des instances de gouvernance des jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030, etc. Les membres du Comité de massif vont être sollicités plus qu'à l'accoutumée en 2025.

La vice-présidente partage ces propos et salue les travaux du GT JOP qui s'est réuni juste avant la CP.

Approbation du compte-rendu de la CP du 17/01/2025 :

Le projet de compte-rendu a été transmis par mail aux membres de la CP le 12/02/2025. Aucune remarque n'a été réceptionnée par le commissariat de massif ou formulée en séance. Le compte-rendu de la commission permanente du 17/01/2025 est donc approuvé.

Séquence 1: Motion de soutien au pacte européen pour la montagne

En application de l'article 174 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne et de l'article 2 de la loi montagne, l'idée de ce pacte vise à influencer les actuelles négociations européennes pour s'assurer de la bonne prise en compte des problématiques et spécificités alpines, et plus globalement de montagne, dans les prochaines politiques et le prochain budget de l'Union européenne (post 2027), notamment au sein de la politique de cohésion territoriale.

Ce pacte a été proposé par Fabrice Pannekoucke à ses homologues européens lors de l'AG de la SUERA le 14 novembre dernier en Slovaquie. Les pays voisins ont favorablement accueilli cette proposition.

La commission permanente, réunie le 17 janvier, a souhaité que le Comité de massif puisse se positionner en faveur de ce pacte au premier trimestre 2025, par une motion préparée par le GT Europe en vue d'un prochain CNM et des négociations européennes engagées à un rythme soutenu au premier trimestre 2025.

Le projet de motion, élaboré par le GT Europe, réuni le 30 janvier et le 26 février derniers, a été transmis dans les documents de séance.

Par ce projet de motion, la CP du Comité de massif réaffirme que les montagnes sont d'intérêts stratégiques majeurs pour l'Europe et alerte sur les effets du changement climatique, deux fois plus rapides et intenses en montagne qu'ailleurs, ce qui en fait des laboratoires d'adaptation au changement climatique.

La motion plaide en faveur d'une meilleure reconnaissance des montagnes au niveau européen et ainsi d'une politique européenne spécifique en faveur des problématiques de montagne, qui soit transversale et intersectorielle ;

Elle soutient ainsi la proposition d'appel alpin à conclure un pacte européen pour les montagnes affirmant une vision de montagnes vivantes et habitées, résolument engagées dans leur nécessaire adaptation au changement climatique et dans les transitions écologiques systémiques associées, faisant bon usage des évolutions technologiques numériques et visant un mode de vie durable, notamment par un modèle économique compétitif, diversifié, en toutes saisons, sobre en consommation de ressources et en émissions de gaz à effets de serre et par une culture de la montagne partagée.

La motion formule par ailleurs plusieurs recommandations pour l'écriture du pacte :

- › le fléchage de fonds dédiés aux problématiques de montagnes dans chaque programme financier pertinent de l'Union européenne, non seulement ceux de la politique de Cohésion territoriale mais aussi ceux dont la Commission européenne assume directement la gestion, dès la seconde moitié de la programmation 2021-2027 et pour la prochaine programmation 2028+,
- › l'élaboration systématique d'étude d'impact de chaque projet de directive ou règlement de l'UE pour vérifier son applicabilité en montagne,
- › une gouvernance dédiée, à la fois politique et technique.

Enfin, en cohérence avec l'idée de ce pacte européen, la CP demande le maintien, sur les années 2025-2027, par les autorités françaises, des moyens contractualisés au sein des conventions interrégionales de massif 2021-2027, notamment s'agissant des crédits du Fonds national d'aménagement et du développement des territoires (FNADT) contractualisés au sein de la Convention interrégionale du massif des Alpes.

- La présentation de cette motion a fait l'objet d'échanges en séance ; quelques propositions d'amendement ou de modification ont été formulées et toutes ont été acceptées par le président et la vice-présidente de la commission.
- La nouvelle version de la motion est approuvée par les membres de la commission permanente et annexée au présent compte-rendu.
- Il est par ailleurs rappelé que les députés européens peuvent être des relais de cette motion via notamment :
 - le groupe des amis de la Suera qui se réunit 9 avril prochain,
 - l'association Euromontana qui relance les inter-groupes « Montagne » au sein des instances et des institutions de l'Union européenne.

Séquence 2 : PACC alpin

Après une année de cadrage en termes de finalités et de méthode, 2025 est l'année de rédaction du plan.

Sur la base d'un sommaire validé lors de la séance plénière du Comité de massif le 9 octobre dernier, une instance du Comité de massif (groupe de travail ou commission) a été désignée comme chef de file pour chaque item du sommaire.

La CP a décidé que le PACC s'écrirait sous la forme de fiches-actions, de format court et selon une trame fournie par le commissariat de massif.

Les groupes de travail ou commissions vont s'atteler à rédiger des projets de fiches-actions au cours du premier semestre 2025, selon un calendrier prévisionnel transmis avec les documents de séance.

Comme cela avait été décidé en plénière, les travaux des groupes et commissions s'appuieront sur des données scientifiques pour objectiver le sujet traité.

C'est à ce titre que le commissariat de massif a contacté plusieurs scientifiques leur demandant de préparer quelques éléments d'information en amont des réunions.

Calendrier de travail sur l'année 2025 :

- Premier semestre 2025 : production des V1 de fiches opérationnelles par les groupes et commissions.
- 04 avril 2025 : plénière du Comité de massif avec point d'étape sur les productions de fiches. Depuis la tenue de la CP, la plénière du 04/04/2025 a été annulée en raison de l'indisponibilité récente des deux coprésidents.
- 3 juillet : séminaire de travail, en présentiel, pour un partage et une mise en cohérence des fiches produites.
- Été : relecture des fiches par un comité de rédaction, à constituer.
- Octobre : validation des fiches par les membres de la CP
- Décembre 2025 : plénière conclusive du PACC alpin avec présentation d'une version finalisée du plan pour approbation.

Il est utile de rappeler que si les équipes du commissariat de massif, des services montagne des régions et des autres partenaires sont fortement mobilisées pour l'élaboration de ce PACC, il n'en demeure pas moins qu'il appartiendra aux membres du Comité de massif de l'écrire et d'être proactifs, tant dans la préparation et au cours des réunions, qu'en suivi des réunions. En effet, les heures consacrées aux réunions ne permettront pas à elles seules de rédiger et finaliser des fiches actions. Un travail préparatoire par chacun sera nécessaire. Les membres des groupes de travail et des commissions sont invités à prendre connaissance des documents qui leur sont transmis en amont des séances puis en aval de façon à ne pas découvrir les sujets en séance, poser des questions déjà traitées, remettre en cause des principes précédemment actés et ralentir ainsi le processus global d'élaboration.

- Trois membres de la commission proposent leur aide à la rédaction des fiches actions.

Concernant l'item relatif à la thématique de l'eau, le commissariat de massif a pris l'attache de l'agence de l'eau et propose de créer un GT « Eau » transversal, avec quelques volontaires issus des groupes de travail Biodiversité, Risques, Agriculture, Forêt, et l'appui des parcs nationaux.

Une demande est par ailleurs formulée en séance : Domaine skiable de France avait, au moment de la consultation publique relative au PNACC 3, rédigé une contribution en partenariat avec deux organisations syndicales. DSF souhaite que leur contribution soit partagée avec l'ensemble des membres de la CP.

Séquence 3 : Présentation de l'ordre du jour de la plénière du 04/04/2025

Depuis la tenue de la CP, des contraintes d'agendas des deux coprésidents ont été portées à la connaissance du commissariat de massif et contraignent à un report de la plénière initialement prévue le 04 avril dans le massif des Bauges.

L'ordre du jour suivant a cependant été validé en CP :

- PACC : point d'avancement des groupes de travail et/ou commissions déjà réunis sur le sujet
- Présentation du rapport d'exécution de la CIMA 2024
- Mise à jour du règlement intérieur et présentation des résultats des élections
- Avis du Comité de massif sur la création de la réserve naturelle régionale (RNR) des Baronnies orientales
- Présentation de la motion sur le pacte européen pour la montagne
- Information sur le rapport de la convention alpine sur la qualité de vie dans les Alpes
- Calendrier 2025
- JOP

Une demande est formulée pour ajouter à cet ordre du jour une information sur le prochain rapport sur l'état des Alpes de la Convention alpine dédié aux glaciers.

A ce sujet, une tournée euroalpine sur la thématique des glaciers, du pergélisol et du cycle de l'eau va être engagée et le groupe de travail dédié fera étape en France les 25 et 26 juin prochains, à Grenoble. Un atelier sera, à cette occasion, proposé aux acteurs alpins compétents. Les membres du comité de massif intéressés par le sujet des glaciers pourront être conviés.

Séquence 4 : Points divers

- Un point sur l'installation de nouveaux groupes de travail est proposé : Risques naturels, Logement, Formation/Emploi. Les appels à candidatures ont été lancés. Il est encore possible de manifester son intérêt pour participer à ces groupes.
- Brice Blancard assurera la présidence de la commission « Economie et Produits de Montagne » (EPM).

Après avoir laissé la possibilité à chacun de s'exprimer une dernière fois, le président clôt la séance.